

La Nouvelle République. Vendredi 27 mai 2011

Loir et Cher | Nord Loire | **MULSANS**

## Non à la zone de développement éolien

Le conseil municipal de Mulsans s'est réuni mardi sous la présidence du maire, Jannick Gerberon.

**Zone de développement éolien (ZDE).** Le maire a rappelé que le projet d'implantation d'une ZDE dans le secteur des Véneaux a fait l'objet d'une importante information et qu'un cahier a été mis à la disposition des habitants à la mairie afin qu'ils puissent y formuler leurs observations. Six seulement sont venus s'exprimer. Le maire a défendu le projet avec une certaine véhémence : il a répondu aux arguments de l'association Tempête en Beauce qui avait distribué un tract sur la commune quelques jours avant pour s'opposer à la ZDE. Au cours de la discussion qui a suivi, plusieurs conseillers ont apporté des points de vue relativement différents. A bulletins secrets, le conseil a rejeté la proposition du maire : un avis défavorable à la ZDE des Véneaux a été voté par sept voix contre trois.

**Champ photovoltaïque.** Le maire a présenté le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque à Mulsans au lieu-dit Château-Gaillard, à l'emplacement d'une ancienne carrière, sur treize hectares environ et pour une puissance de 6.000 KWc. Il précise que le projet n'est pas complètement arrêté et qu'il s'agit aujourd'hui d'un vote de principe. Cette proposition semble être une découverte pour certains conseillers. Parmi eux, Richard Ode regrette que les carrières n'aient pas été transformées en plan d'eau comme il en a été question un temps. Il aurait préféré aussi que ces zones restent vertes : « *Je préfère une jachère à des panneaux photovoltaïques* ». Un vote à bulletins secrets donne un avis favorable au projet par cinq voix contre quatre.

Cor. NR : Bernard Fauquembergue